

Conseil Municipal du 26 Septembre 2023

Le vingt-six septembre deux mille vingt-trois à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal de Fourques-sur-Garonne s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur BILIRIT Jacques, Maire et sur sa convocation étaient présents :

Mmes et MM. BLIN-PREVOST Marie-Odile. CASTANIER Antoine. CHASSAGNE Josiane, DIGAUD-CLAVEL Jean-Marc. FAZZINI Véronique. LALANNE Anne-Marie. LEMONNIER Clara. MARCO Jean-Marie. MARTI Sandrine. RONDEREAU Arnaud. M. VOGELEER André.

Absents excusés : M. MIALLET William donne pouvoir à Mme BLIN-PREVOST Marie-Odile ; M. LOPES Jorge donne pouvoir à M. RONDEREAU Arnaud ; Mme VIECELI Isabelle donne pouvoir à M. BILIRIT Jacques.

Secrétaire de séance : M. Arnaud RONDEREAU

1) RENTRÉE SCOLAIRE 2023

La rentrée scolaire s'est déroulée sous le signe de la convivialité avec l'accueil des parents et des enfants pour un petit déjeuner offert par la municipalité.

137 enfants répartis en 6 classes dont 124 restent déjeuner à la cantine ;

L'équipe enseignante est composée de :

PS / MS : Séverine KELLER, Directrice

MS / GS : Laura FOUCAUD

CP / CE1 : Lauriane PAGOTTO

CE1/CE2 : Valérie DREANO

CE2/CM1 : Sabrina CHAMPEAU

CM1/CM2 : Sylvain DUCROS

Changement d'horaires pour deux employées municipales :

- Laurie DE OLIVEIRA a souhaité baisser son temps de travail à 24 h 30 au lieu de 28 h.
- Nadège BRUHE récupère donc les heures laissées par Laurie et passe de 29 h à 35h.

Bilan de la cantine à 1 €

Mise en place en mars 2023. Le bilan s'établit du 1^{er} mars au 7 juillet 2023 comme suit :

Sur 131 enfants inscrits à la cantine :

- 58 enfants (50 familles) sont éligibles au tarif de : 1 €
- 4 enfants sont éligibles au tarif de : 1.80 €
- 5 enfants sont éligibles au tarif de : 2 €
- 54 enfants sont éligibles au tarif de : 2,50 €.

Nous avons demandé à l'Etat le remboursement de 8 703 €.

(Pour rappel, pour les repas facturés à 1 €, l'Etat nous verse 3 € de plus, soit 4 € encaissés par la mairie au lieu de 2.50 €).

Il va sans doute falloir envisager une augmentation des prix du repas à la rentrée de janvier 2024. En effet, le prix de revient d'un repas s'élève à 6.06 €.

Les nouveaux tarifs pourraient s'établir comme suit :

- 1 €
- 2 € (au lieu de 1.80 €)
- 2.40 € (au lieu de 2€)
- 3 € (au lieu de 2.50 €)

M. le Maire demande aux membres du conseil municipal de réfléchir à cette proposition. La décision sera prise à la prochaine réunion du conseil municipal.

2) LOGEMENT DES MIGRANTS

M. Francis DUTHIL, Président de SOLINCITE, accompagné du directeur a souhaité rencontrer la municipalité pour évoquer un possible changement de statut du logement que la commune met à disposition de SOLINCITE pour l'accueil des migrants.

Actuellement, nous avons un contrat de location avec SOLINCITE pour un loyer de 450 € pour l'accueil de migrants en demande d'asile.

M. DUTHIL souhaiterait que le bail soit établi directement avec les personnes rentant dans le programme de mobilité nationale avec carte de séjour.

Donc, en résumé, le bail serait établi directement avec les personnes relevant de ce programme.

Après de longs échanges sur cette future évolution, M. le maire propose aux élus que M. Francis DUTHIL, président de SOLINCITE intervienne à la prochaine réunion pour apporter plus de précisions.

Accord du conseil municipal.

3) TRAVAUX BATIMENTS COMMUNAUX

Afin de déposer les demandes de subventions pour 2024, il convient de décider les travaux de rénovation sur les bâtiments ;

1 – Mairie annexe

- Reprise de l'éclairage, faux plafonds.
- Peinture du plafond, des huisseries, du carrelage, démolition du plan de travail existant.

Devis à suivre.

2- toiture de l'église

Reprise du toit de l'église avec la zinguerie.

Un devis a été établi à 84 993 €, nous sommes en attente d'un second devis.

Une étude va être demandée pour la pose de panneaux photovoltaïques sur le toit de l'église et une négociation sera faite pour que le coût des travaux de rénovation soient pris en charge.

Accord du conseil municipal

M. le Maire prendra rendez-vous avec le curé et le représentant de l'évêché pour les informer de cette possibilité.

3- Cimetière communal

Nous allons continuer l'enlèvement de tombes à reprendre sur deux rangées supplémentaires.
Un devis sera demandé
Accord du conseil municipal.

4) PARTICIPATION ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT

Trois familles ont déposé une demande de participation pour l'accueil de loisirs pendant les vacances.

Famille FONSECA : 124.62 €
Famille BERNATAS : 120 €
Famille PINARD : 50 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :
- Vote les participations précitées.

5) INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

➤ Entretien des digues

Le lundi 25 septembre s'est tenu à Fourques-sur-Garonne, la réunion pour les propriétaires terriens jouxtant le pied de la digue.

Actuellement il existe une neutralisation d'une bande de 2 m au pied de la digue.

Il est préconisé une bande de 3m en plus, sur laquelle les agriculteurs pourront faire des récoltes mais s'il doit y avoir des interventions et donc des dégâts, il n'y aura pas d'indemnisation.

Cette règle doit être la même pour les populiculteurs, mais après de longs échanges, il faut peut-être mettre en place une préconisation différente. Affaire à suivre.

➤ Bureau de POSTE de Fourques-sur-Garonne

Le bureau de POSTE de Fourques-sur-Garonne change ses jours d'ouverture.

A compter du 18 septembre le bureau sera ouvert du mardi au samedi de 9 h 30 à 12 h 20.

➤ Office National des Forêts (ONF)

René SEGER de l'ONF nous présente un devis de 1 043 € pour le dégagement des régénérations naturelles des feuillus.

Accord du conseil municipal.

➤ **Devis du Centre de Gestion**

Un devis a été demandé au Centre de Gestion relatif à l'accompagnement de la commune pour le calcul de la reprise de services antérieurs pour Laurie DE OLIVEIRA. Coût : 150 €
Accord du conseil municipal pour la signature de la convention adéquate.

➤ **Décision modificative**

Nous avons programmé au budget primitif 2023 la dépense afférente à la participation du centre de secours et d'incendie de Marmande soit 23 000 € sur plusieurs exercices.

Le 1^{er} acompte est de 6 042 € mais doit être inscrit en investissement et non en fonctionnement comme nous l'avions prévu.

Aussi, il convient de faire une décision modificative :

- 6 200 € au compte 2128
- + 6 200 € au compte 204182

Après délibération, accord du conseil municipal.

➤ **Ateliers numériques**

Comme au 2^{ème} trimestre nous avons le mardi matin la permanence d'un conseiller numérique de VGA pour des rendez-vous particuliers.

Ces séances seront suivies, en novembre, d'ateliers collectifs sur la sécurité numérique.

➤ **Arrêté de sécheresse**

Nous avons effectué en janvier une demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle au titre du phénomène « sécheresse et réhydratation des sols » survenu entre le 1^{er} janvier 2022 et le 31 décembre 2022.

Notre commune a été reconnue en état de catastrophe naturelle par arrêté ministériel du 22 juillet 2023, publié au Journal officiel du 14 septembre 2023.

Information donnée aux personnes ayant déposées un dossier et un communiqué est passé sur les deux journaux locaux, et sur le site de la commune et le Facebook de la commune.

➤ **Terra Aventura**

Jean-Marie MARCO, à la demande de M. BILIRIT, donne le bilan de Terra Aventura.

Très positif pour sa première année d'existence. On estime à 4 610 joueurs, le passage sur le circuit.

➤ **Dates à retenir**

- Dimanche 8 octobre : marché pour octobre rose. Café au départ à 9 h 30 derrière la mairie.
- Dimanche 15 octobre : Jazz Garonne à 19 h à l'église de Fourques-sur-Garonne

➤ **Bilan estival**

- **Canicule**

Un appel aux administrés isolés et âgés qui ne bénéficient pas de l'intervention des auxiliaires de vie.

Visite des élus en charge de ce dossier au domicile de certains administrés

Pas d'hospitalisation à signaler.

- **Séances cinéma de plein air**

Celle de juillet a réuni environ 50 personnes au parc des sports pour le film « Le chêne »

La séance d'août a réuni environ 50 personnes également pour le film « les Minions 2 »

Coût total : 2 460 €

➤ **Tarifs de location des salles municipales**

	Tarifs fourquais	Tarifs extérieurs	Tarifs proposés
Salle de sports			
Location	80 €	310 €	100 € / 400 €
Frais fonctionnement	60 €	80 €	80 € / 100 €
Petite salle	50 €	110 €	80 € / 150 €
Loto			
Sans chauffage	25 €		30 €
Avec chauffage	35 €		45 €

Au vu des frais conséquents dus à l'augmentation des fluides, je vous propose que nous augmentions les tarifs (inchangés depuis 2010). Accord du conseil municipal au 1^{er} janvier 2024 et qu'un état des lieux soit effectué avant et après chaque location.

➤ **Contrat gaz**

Actuellement le gaz est à 118 € le mégawattheure

Une proposition est faite à 64.49 € le mégawattheure pour 2 ans.

Accord du conseil municipal.

➤ **Associations**

Marie-Odile BLIN-PREVOST souhaite qu'un travail administratif soit fait sur la valorisation du travail fait pour les associations de la commune (photocopies, prêt de salles, chauffage etc...)

Vu avec les services administratifs.

➤ Services civiques

Arrivée de deux services civiques pour travailler :

- L'un sur le café
- L'autre sur l'environnement

Prise en charge totale du salaire par l'Etat.

Une convention sera établie avec IN SITE, l'organisme diligenté par l'Etat.

Il se pose le problème du logement :

Deux administrées domiciliées dans le bourg se proposent pour l'hébergement.

- L'une propose deux chambres individuelles et une salle de bain commune avec la famille et la prise en commun des repas.
- L'autre propose deux chambres et une salle de bain individuelle, et la cuisine partagée.

Clara LEMONNIER est chargée de demander précisément à chacune de ces administrées le coût du logement qui sera pris en charge par la commune.

➤ Café

Jean-Marc DIGAUD-CLAVEL viendra épauler Clara LEMONNIER lors des commissions sur le café.

➤ Avenant n°2 à la convention d'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) de VGA

Accord du conseil municipal pour le renouvellement de la convention d'Opération de Revitalisation de Territoire de VGA.

➤ Convention de délégation de compétence en matière de gestion des eaux pluviales urbaines (GEPU) entre VGA et la commune

Accord du conseil municipal pour la reconduction de la convention de délégation de la compétence Gestion des Eaux pluviales Urbaines (GEPU) entre VGA et la commune pour l'année 2024, le budget alloué à cette compétence sera de 3 500 € TTC en fonctionnement et 0 € en investissement, comme les autres années.